

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

ACCÉDER À UNE QUALIFICATION RECONNUE C'EST POSSIBLE AVEC LES TITRES PROFESSIONNELS DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI PAR LA

Validation des Acquis de l'Expérience



C'est quoi la VAE ?

Instaurée par la loi du 17 janvier 2002, la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) est une démarche personnelle et volontaire qui permet à toute personne qui le souhaite, de faire reconnaître ses compétences professionnelles pour obtenir une certification (diplôme ou titre à finalité professionnelle).

Comment obtenir un titre professionnel (TP) du Ministère de l'emploi par la VAE ?

- Avoir **au moins 3 ans d'expérience professionnelle** ou une activité bénévole en rapport avec le titre professionnel visé.
- Constituer un dossier de demande de recevabilité de VAE.

 Dossier à retirer soit :
- à la DIRECCTE* dans l'Unité Territoriale de son lieu de résidence,
- auprès des Points Relais Conseil (PRC) ou à télécharger sur le site internet du Ministère chargé de l'emploi. Ce dossier permet l'instruction de la demande de VAE.
- Elaborer un **Dossier de Synthèse et Pratique Professionnelle** (DSPP) et préparer une mise en situation professionnelle en bénéficiant, si on le souhaite, d'un accompagnement auprès des centres organisateurs.

Les atouts de LA VAE



■ Pour vous:

- Valoriser votre expérience professionnelle par l'obtention d'une qualification reconnue dans le monde du travail.
- Obtenir un diplôme par un autre biais que la formation classique.
- **Consolider** votre parcours professionnel et anticiper, si besoin une reconversion professionnelle.
- Concilier VAE et activité salariée.

Pour l'entreprise :

- Renforcer la qualification des salariés par l'acquisition de compétences formellement reconnues.
- Permettre une meilleure gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Améliorer le dialogue social.

^{*} Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Les atouts des titres professionnels



- Un choix parmi 300 Titres
 Professionnels dans tous les
 secteurs : Industrie, Bâtiment,
 Tertiaire, de niveau V (CAP) au
 niveau III (BTS, DUT...).
- Un diplôme reconnu par l'État et enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- Des **Centres organisateurs agréés par l'État** pour le passage de l'épreuve.
- Un jury composé de professionnels, indépendants et habilités par la DIRECCTE.
- Une évaluation des compétences à partir d'une mise en situation réelle et concrète, axées sur les connaissances professionnelles et non théoriques.
- Un délai rapide pour le passage devant le jury, en moyenne 6 mois après la décision de recevabilité.
- Une validation totale ou partielle du titre professionnel. En cas de validation partielle, le candidat dispose alors de 5 ans pour compléter les modules manquants et obtenir le titre professionnel initialement visé.



Témoignages





Maryline, salariée de l'ASSAD

Dépôt du dossier VAE : Juillet 2010
Titre Professionnel obtenu en février 2011 :
Assistante de vie aux familles (niveau V)

«Avec l'aide de mon employeur, j'ai entrepris une démarche VAE pour le titre professionnel d'assistante de vie aux familles. Mon objectif était d'avoir une reconnaissance professionnelle. J'ai obtenu mon TP en 7 mois après un accompagnement et des conseils appropriés. Mon titre professionnel m'a permis de changer d'échelon et d'avoir une plus grande confiance en moi et je souhaite continuer mon évolution professionnelle.»



Bernard, demandeur d'emploi

Dépôt du dossier VAE : Janvier 2011
Titre Professionnel obtenu en mai 2011 :
Agent de fabrication industrielle (niveau V)

«Ayant une expérience professionnelle dans l'industrie, j'ai voulu optimiser mes chances pour retrouver un emploi. J'ai donc entrepris une VAE pour le titre professionnel d'agent de fabrication industrielle de niveau V. Après un accompagnement de qualité, j'ai obtenu mon diplôme au bout de 5 mois. Mon titre professionnel m'a permis d'obtenir un CDD et une augmentation de salaire dans l'entreprise où j'étais en mission. Il m'a permis aussi une meilleure estime de moi-même.»

Témoignages



Anne-Marie, demandeuse d'emploi

Dépôt du dossier VAE : Septembre 2009
Titre Professionnel obtenu en décembre 2009 :
Négociatrice technico-commerciale (niveau III)

«J'ai voulu faire reconnaître mes 32 années d'expérience professionnelle acquise dans le domaine commercial pour obtenir le titre professionnel de négociatrice technico-commerciale. Il s'agissait pour moi de reprendre confiance après un licenciement et de remettre à niveau toutes mes connaissances. La démarche entreprise et le travail demandé pour obtenir mon TP en 2 mois ont été d'une grande satisfaction personnelle et professionnelle malgré mes 50 ans. Grâce à mon TP, j'ai retrouvé du travail dans un grand groupe et j'encourage vivement ceux qui hésitent de tenter l'expérience.»

Les possibilités de financement

Pour les salariés

- Par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF) ou du plan de formation de l'entreprise.
- Par les OPACIF/FONGECIF, dans le cadre du congé individuel VAE (24 heures au maximum)
- Pour les demandeurs d'emploi
 - Par **Pôle Emploi.**
 - · Par le Conseil Régional de Franche-Comté
- Par un financement individuel

NOTES

En savoir plus...

- http://www.vae.gouv.fr
- http://www.franche-comte.direccte.gouv.fr

Liste des diplômes, répertoire national des certifications professionnelles :

http://www.cncp.gouv.fr





Où s'informer?

A la DIRECCTE dans les unités territoriales :

- · DOUBS. HAUTE-SAÔNE: Marie Noëlle BURTHERET - Tél. 03 81 21 13 27 marie-noelle.burtheret@direccte.gouv.fr
- · JURA: Agnès DE LA CHAPELLE - Tél. 03 84 87 26 19 agnes.de-la-chapelle@direccte.gouv.fr
- TERRITOIRE DE BELFORT : Véronique ROBINET - Tél. 03 84 57 71 08 veronique.robinet@direccte.gouv.fr

Dans les Points Relais Conseil :

• En Franche-Comté : Sur le site : http://www.efigip.org



